



Circonscription B5-ASH
Valérie Boucard IEN

Besançon, le 31 août 2020

Tél : 03 81 65 48 61
Mél : ce.ienb5.dsden25@ac-besancon.fr

M^{me} l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'A-SH

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

à

**Mesdames et Messieurs
les principaux de collège,
le directeur de l'EREA,
les directeurs des établissements spécialisés,
les directeurs adjoints de SEGPA,
les coordonnateurs pédagogiques des U.E
les enseignants des secteurs médico-social, sanitaire, social,
les enseignants de SEGPA, de l'EREA,
les coordonnateurs des ULIS,
les enseignants référents de scolarisation,
les enseignants en milieu pénitentiaire.**

Memento de rentrée 2020/2021

La crise sanitaire que nous traversons nous a montré la mobilisation et l'engagement exceptionnels de chacun au service des élèves qui nous sont confiés. Malgré les doutes et les inquiétudes, cette rentrée inédite doit cependant nous conduire à réaffirmer le sens de notre mission commune : la réussite de tous les élèves. J'ai toute confiance en vous pour y parvenir.

« Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès » - Pierre de Coubertin

L'équipe de circonscription se joint à moi pour souhaiter la bienvenue à tous les personnels entrant dans l'ASH et vous souhaiter à tous une très bonne année scolaire.

1. PRIORITES NATIONALES

Le principe à cette rentrée est l'obligation scolaire. Tous les élèves sont accueillis, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

L'année 2020-2021 poursuit quatre priorités :

- protéger la santé des élèves et des personnels ;
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ;
- assurer la pleine inclusion de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- transmettre les valeurs civiques.

2. PROTOCOLE SANITAIRE

- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.
- Le lavage des mains doit être réalisé à minima :
 - à l'arrivée dans l'établissement,
 - avant chaque repas,
 - après être allé aux toilettes,
 - le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le port du masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux, ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants.
- Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et lycéens dans les espaces clos et les espaces extérieurs.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- L'aération des locaux est la plus fréquente possible, et au minimum toutes les trois heures.
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant dans l'institution scolaire en cas de fièvre (38° C) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.
- Les intervenants extérieurs ou accompagnateurs peuvent entrer dans les bâtiments après désinfection des mains, en portant un masque de protection et en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre dans les espaces intérieurs. Ces entrées doivent être limitées au strict nécessaire.

3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets, vous apporter son aide et ses conseils tout au long de l'année.

Inspectrice de l'Éducation Nationale		
Valérie BOUCARD	valerie.boucard@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61 06 07 38 60 08
Secrétaire		
Cécile VIEILLE	ce.ienb5.dsden25@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Coordonnateurs AESH		
Annissa FEKKAR (Besançon et Pontarlier)	avs25@ac-besancon.fr	03 81 65 48 99
Julien FAEDO (Montbéliard, Morteau, Maïche)	avsmontbeliard@ac-besancon.fr	03 81 65 48 93
Coordonnateur CDOEASD		
Julien FAEDO	ce.cdoea.dsden25@ac-besancon.fr	03 81 65 48 93
Conseillers Pédagogiques		
Anne-Lise BALANCHE	anne-lise.balanche@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Sophie CRETIEU	sophie.cretien@ac-besancon.fr	03 81 65 48 81
Benoît SIBON	benoit.sibon@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)		
Emile ROSSIGNOL (mardi/vendredi)	emile.rossignol@ac-besancon.fr	03 81 65 48 61
Collaboratrice administrative		
Delphine DICHAMP-MALAVAU		

Horaires du secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	mercredi
7h 45 – 12h	7h 45 – 12h
13h 30 - 16h 30	

- Pour me rencontrer, merci de prendre préalablement un rendez-vous auprès de M^{me} Vieille.
- La communication par messagerie électronique (adresse académique en ac-besancon.fr) est à privilégier. Toute communication téléphonique, porteuse d'une information importante, doit être confirmée par courrier.
- Le courrier administratif adressé à l'IEN A-SH du Doubs doit impérativement être transmis sous couvert du directeur de l'établissement spécialisé ou du chef d'établissement.

ENSEIGNANTS REFERENTS DE SCOLARISATION

Nom	Coordonnées	Etablissements concernés
Agnès PLUCHE TROUILLOT agnes.pluche@ac-besancon.fr	Collège Camus 100 rue de Vesoul 25000 Besançon 03 81 52 70 30 06 07 37 85 77	Ecoles et collèges des secteurs de : Collège Diderot - Collège d'Ornans Etablissements spécialisés : CREESDEV polyhandicap et déficience visuelle à Besançon – IME du Parc à Besançon - IME L'Arc en Ciel à Ornans Enseignement agricole : CFPPA Châteaufarine
Marie-Pierre METTHEZ-DUTHEIL marie-pierre.metthez-dutheil@ac-besancon.fr	Collège Clairs Soleils Rue du Bois St Paul 25000 BESANCON 03 81 65 48 71 06 30 92 51 05	Ecoles et collèges des secteurs de : Collège Clairs Soleils - Collège Stendhal Etablissements spécialisés : ITEP Les Salins de Bregille
Fanny GALLET fanny.gallet@ac-besancon.fr	Collège Camus 100 rue de Vesoul 25000 Besançon 03 81 61 20 86 06 30 92 51 02	Ecoles et collèges des secteurs de : Collège Camus et Collège Voltaire à Besançon - Collège de Quingey Etablissements spécialisés : IME L'Essor à Besançon - IME de Montfort
Marie LE LAGADEC marie.le-lagadec@ac-besancon.fr	Collège Clairs Soleils 2 Rue du Bois St Paul 25000 BESANCON 03 81 65 48 71 06 30 92 37 94	Ecoles et collèges des secteurs de_: Collège Victor Hugo à Besançon - Collège de Saône Collège de Sancey le Grand Lycées : LGT Ledoux, LGT Pasteur Etablissements spécialisés : IME L'Espoir à Besançon - IME L'Eveil à Villeneuve d'Amont - UE TED Les Bruyères Enseignement agricole : MFREO à Morre - ENIL à Mamirolle
Sylvie MASSON sylvie.masson1@ac-besancon.fr	Collège Clairs Soleils Rue du Bois St Paul 25000 BESANCON 03 81 65 48 71 06 30 92 38 05	Ecoles et collèges des secteurs de_: Collège Lumière et Proudhon à Besançon - Collège de Châtillon le Duc Lycée : LGT Pergaud à Besançon CFA Hilaire Chardonnet à Besançon Etablissement spécialisé : IME du Parc à Besançon
Hélène MALGOUYRES helene.malgouyres@ac-besancon.fr	Collège Camus 100 rue de Vesoul 25000 Besançon 03. 81 61 20 86 06 21 89 26 62	Ecoles et collèges des secteurs de_: Collèges de Saint Vit et de Pouilley les Vignes Lycées : LGT V. Hugo, LP Condé, LP T.Bernard, LP P.A. Paris et LPO J.Haag à Besançon EREA Simone Weil à Besançon CFA Vauban à Besançon Etablissements spécialisés : IME du Grand Besançon à Besançon - ITEP à Saint Vit Enseignement agricole : LEGTPA à Dannemarie sur Crète

<p>Sandra ALVES sandra.alves@ac-besancon.fr</p>	<p>Collège Cassin 4 place de l'Europe 25112 Baume les Dames</p> <p>03 81 41 92 58 06 30 92 32 63</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges de Baume Les Dames, Clerval, Pierrefontaine les Varans, L'Isle sur le Doubs, Rougemont, Roulans</p> <p>Lycée : LP Jouffroy d'Abbans à Baume Les Dames</p> <p>Etablissements spécialisés : IME Les Vignottes à Baume les Dames - ITEP Les Erables à Novillars - IME L'Envol à Rougemont</p> <p>Enseignement privé : Sancey le Grand et Belleherbe</p>
<p>Karine KISRANI karine.kisrani@ac-besancon.fr</p>	<p>Collège E. Faure 5 rue du collège 25800 VALDAHON</p> <p>03 81 51 61 33 06 07 35 93 18</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges de Doubs et Valdahon + Secteur Orchamps Vennes et Guyans Vennes</p> <p>Etablissement spécialisé : CMPRO à Vaucluse</p> <p>Enseignement privé : Guyans Vennes et Orchamps Vennes</p> <p>Enseignement agricole : MFREO de Vercel et MFREO d'Orchamps Vennes</p>
<p>Fabrice BELIN fabrice.belin@ac-besancon.fr</p>	<p>DSDEN Avenue des bruyères 25700 VALENTIGNEY</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collège de Bart, Collège Guynemer de Montbéliard, Collège de Voujeaucourt</p> <p>Lycée : LGT Cuvier à Montbéliard</p> <p>Centre éducatif Grange la Dame à Montbéliard</p> <p>Etablissement spécialisé : IMPRO La Maletière à Seloncourt</p> <p>Enseignement privé : St Maimboeuf à Montbéliard</p>
<p>Muriel BREA muriel.brea@ac-besancon.fr</p>	<p>DSDEN Avenue des bruyères 25700 VALENTIGNEY</p> <p>03 81 35 35 37 06 79 52 41 49</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges d'Audincourt, Blamont, Seloncourt et Valentigney</p> <p>Lycées : LP Les Huisselets à Montbéliard, LP d'Audincourt, LGT de Valentigney et LPO G. Tillon à Montbéliard,</p> <p>Etablissements spécialisés : IME La Bouloie à Hérimoncourt</p> <p>Enseignement privé : à Audincourt</p>
<p>Frédérique LANSAC frederique.lansac@ac-besancon.fr</p>	<p>DSDEN Avenue des bruyères 25700 VALENTIGNEY</p> <p>03 81 35 35 35 06 30 92 23 75</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges de Bethoncourt, Etupes, Hérimoncourt, et Sochaux/Beaucourt</p> <p>Lycée : LPO G. Tillon</p> <p>Etablissements spécialisés : IME L'Espérel à Montbéliard - ITEP Saint Exupéry à Sochaux</p> <p>CFA de Béthoncourt</p>
<p>Catherine POIROT catherine.poirot@ac-besancon.fr</p>	<p>DSDEN Avenue des bruyères 25700 VALENTIGNEY</p> <p>03 81 35 35 38 06 30 92 21 67</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges Lou Blazer, Pont de Roide (+ St Hyppolyte) et Mandeuire</p> <p>Etablissements spécialisés : IME Les grands Bois à Grand Charmont et IME A la Ville à Hérimoncourt</p> <p>Enseignement privé : à Mandeuire</p> <p>Enseignement agricole : MFREO de Mandeuire</p>
<p>Christophe DARD christophe.dard@ac-besancon.fr</p>	<p>DSDEN Ecole du centre BP 93117 25503 MORTEAU cedex</p> <p>03 81 67 19 97 06 30 92 22 72</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges du Russey, Maîche et Morteau</p> <p>Lycée : LPO E.Faure à Morteau</p> <p>Etablissements spécialisés : IME Saint Michel à Maîche - IME Les Lucioles à Morteau</p> <p>Enseignement privé : Le Russey, Maîche, Morteau, Montandon et Les Fontenelles</p> <p>Enseignement agricole : MFREO des Fins – LEAP des Fontenelles</p>

<p>Christophe MAUVAIS crisctophe.mauvais@ac-besancon.fr</p>	<p>DSDEN Groupe scolaire Vauthier Rue Antoine Patel BP 277 25304 PONTARLIER cedex</p> <p>03 81 39 04 48 06 07 35 28 84</p>	<p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges de Frasnne, Mouthe, Grenier et Malraux à Pontarlier</p> <p>Lycées de Pontarlier</p> <p>Etablissements spécialisés : ITEP des Granges Narboz - IME de Pontarlier</p> <p>Enseignement agricole : MFREO de Pontarlier</p>
<p>Raphaël LALOUE raphael.laloue@scolafrc.org</p>	<p>D.I.E.C. 20 rue Mégevand 25000 BESANCON</p> <p>03 81 25 05 90 06 07 34 60 57</p>	<p>Enseignement privé catholique, écoles, collèges : Amancey, Arc et Senans, Besançon, Labergement Sainte Marie, Levier, Ornans, Pirey, Pontarlier, Mouthe, Vercel et Vernierfontaine</p> <p>Lycées de Besançon et Pontarlier</p> <p>Enseignement agricole privé : LAP F. Xavier à Besançon - LATP à Levier - LTPA à Pontarlier</p>

4. CONGÉS ET AUTORISATIONS D'ABSENCE

- Congés maladie (ne relèvent pas d'une demande d'autorisation d'absence préalable) : envoyer dans les 48 heures le justificatif (arrêt de travail) par mail de préférence à la circonscription – signaler la reprise d'activité ou la prolongation de congé de maladie dans les meilleurs délais, avant la date prévue. Veuillez également informer le directeur de l'établissement spécialisé ou le chef d'établissement.
 ✓ Toute absence pour maladie ordinaire sans pièce justificative est considérée comme **service non fait**.
- Congés de maternité et de paternité : prévenir dès que possible afin de faciliter la gestion des remplacements.
- Demandes d'autorisation d'absence : toute demande d'autorisation d'absence est étudiée au cas par cas. Les autorisations sont accordées ou refusées conformément au BO N°31 du 2/08/2002 et à la circulaire N°2017-050 du 15 mars 2017. Elles seront systématiquement envoyées (**avant la date d'absence**) au secrétariat accompagnées d'un justificatif et sous couvert du directeur de l'établissement spécialisé ou du chef d'établissement.
- Cas d'une urgence : téléphoner au plus tôt au secrétariat et confirmer ensuite par écrit avec un justificatif.

5. CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des enseignants	Rentrée des élèves	Toussaint	Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Pont de l'Ascension	Fin des cours
31/08/2020	1/09/2020	17/10/20 au 2/11/2020	19/12/2020 au 4/01/21	6/02/21 au 22/02/2021	10/04/21 au 26/04/2021	les 14 et 15 mai sont vaqués	6/07/2021

Si l'établissement est fermé pendant certaines périodes hors vacances scolaires, **le directeur de l'établissement spécialisé doit en référer à l'IEN A-SH.**

6. OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

Décret n°2017-144 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré.

Dispositifs	ORS - face aux élèves	ORS- hors présence élèves
ULIS ECOLE	24 heures	108 heures annuelles
ULIS COLLEGE	21 heures	2 heures de coordination et de synthèse hebdomadaire
SEGPA – EREA	21 heures	2 heures de coordination et de synthèse hebdomadaire
UE EMS et SANITAIRE	24 heures	108 heures annuelles**
PENITENTIAIRE	21 heures sur 36 semaines*	108 heures annuelles forfaitaires

* pour tenir compte des besoins spécifiques du service, le nombre de semaines annuel peut être augmenté jusqu'à 40 semaines.

** travail de concertation pédagogique en équipe, élaboration, suivi et évaluation des projets de scolarisation, coopération avec les personnels de l'établissement médico-social ou sanitaire. Au-delà de ces heures dues statutairement, les heures effectuées à la demande du directeur d'établissement seront considérées comme des sujétions spéciales et rémunérées à ce titre par l'établissement (circulaire ministère de la santé n°35 du 30 juin 1980), dans la limite de 6h30 par semaine.

Les enseignants remplaçants A-SH doivent se trouver sur leur lieu de rattachement s'ils n'ont pas de mission de remplacement.
Rappel : leur mission est départementale.

7. REGIME INDEMNITAIRE DES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE EXERCANT EN SEGPA, EREA, ULIS collège, ESMS

Décret n°2017-964 du 10 mai 2017, Décret n°2017-967 du 10 mai 2017, Décret n°2017-968 du 10 mai 2017

Dispositifs	Indemnité enseignant spécialisé	ISAE	Nouvelle indemnité*
ULIS COLLEGE	844	1200	1765
SEGPA – EREA	844	1200	1765
UE EMS et SANITAIRE	844	1200	1765 ou 2118 (coordonnateur pédagogique)

Les sommes indiquées sont annuelles.

*Le bénéfice de cette indemnité est exclusif du versement d'heures supplémentaires au titre des activités de coordination et de synthèse.

8. GREVES

Déclaration d'intention de participer à une grève : au moins 48 heures avant la grève. « La personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée gréviste encourrait une sanction disciplinaire. En revanche, la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer. » (loi n°2008-790 du 20 août 2008)

Déclaration de situation : après la grève, il appartient à chaque enseignant(e) de déclarer (au secrétariat de Besançon 5) s'il a assuré ou non son service (sauf SEGPA, EREA et ULIS Collège).

9. FRÉQUENTATION ET ABSENTÉISME DES ÉLÈVES

Il est impératif de renseigner le registre d'appel quotidiennement. Un suivi vigilant de la fréquentation des élèves est indispensable. Toute absence doit être motivée et signalée. Dans le cas où l'établissement n'aurait pas été prévenu, l'absence d'un élève devra être immédiatement signalée aux personnes responsables de l'enfant. Au-delà de 4 demi-journées d'absences mensuelles non justifiées, une déclaration d'absentéisme doit être établie. (Art. R131-7 du Code de l'éducation).

10. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance doit s'exercer de manière effective et vigilante pendant la totalité du temps scolaire dans tous les lieux où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil.

Une surveillance active s'impose afin de limiter toute situation pouvant engendrer des violences entre élèves (dont les situations de type harcèlement). Signaler rapidement les événements de cette nature. L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion et le traitement de ces difficultés.

11. CLASSES TRANSPLANTEES - ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

L'organisation des transferts est sous l'entière responsabilité du directeur de l'établissement médico-social et sanitaire. (circulaire du 26 mars 2003). Les signatures du directeur de l'établissement et du coordonnateur pédagogique sont indispensables.

Quand il s'agit de transfert pendant le temps scolaire, **vous voudrez bien nous faire parvenir le projet pédagogique pour validation par l' IEN A-SH.** (cf. Annexe 7 ; toute autre forme de projet pédagogique sera valide).

12. SÉCURITE

- Mesures de sécurité

Le **numéro d'urgence** dédié aux évènements justifiant la mise en œuvre du PPMS « attentat-intrusion » est toujours en vigueur : **07 76 11 27 50**

Ce numéro, qui fonctionne 7 jours/7 et 24h/24, est utilisé pour informer les services académiques immédiatement après les services de secours (17 en cas d'attentat-intrusion, 112 pour les autres cas).

13. PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

Le programme des rendez-vous de carrière débutera le 2 novembre 2020. Les enseignants concernés seront avertis au plus tard 15 jours avant leur rendez-vous.

14. Effectifs de rentrée et suivi des cohortes (ULIS Collège)

Effectifs de rentrée : vous allez être destinataires des listes des élèves affectés en ULIS collège. Vous voudrez bien procéder, par retour de mail, à un état des lieux exhaustif des élèves présents dans votre établissement.

Concernant les enseignements adaptés, les enquêtes sont menées par monsieur Julien FAEDO, coordonnateur de la CDOEA. J'attire votre attention sur le fait de renseigner avec rigueur ces documents.

15. NUMEROS UTILES

CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) : 03 81 25 02 76

➔ **Coordonnateur EANA** (enfants allophones nouvellement arrivés) : M^{me} OIIVAUX (DSDEN : 03 81 65 48 50)

➔ **Coordonnateur EFIV** (enfant de familles itinérantes et du voyage) : M. CAFFAREL (DSDEN : 03 81 65 48 50)

S.A.P.A.D. (service gratuit d'aide pédagogique à domicile pour les enfants malades, accidentés, déscolarisés) : 03 81 25 24 08

sapad25@c-besancon.fr (coordonnatrice : Julie CARREZ, espace associatif Simone de Beauvoir, 14 rue Violet, 25000 BESANCON)

Personnes ressources autisme :

Myriam AVILES	myriam.aviles@ac-besancon.fr
Coralie AUGELLO (Montbéliard)	coralie.augello@ac-besancon.fr

Santé scolaire (Mme Risold-Faivre, DSDEN) : 03 81 65 48 69

Assistante sociale du personnel : 03 81 65 48 66 ou 03 81 65 48 57 (M^{me} BALANDIER-VALANCE)

N° Harcèlement : numéro national (3020) ou départemental (0800711025)

16. ANNEXES – DOCUMENTS A RETOURNER

- **À retourner au plus tôt et au maximum pour le 11 septembre**

Annexe 1 : Emploi du temps de chaque enseignant

Annexe 2 : Suivi des cohortes des ULIS collège

- **Divers :**

Annexe 3 : demande d'autorisation d'absence

Annexe 4 : demande d'autorisation d'absence ou de congé pour motif syndical

Annexe 5 : organisation du remplacement

Annexe 6 : fiche de liaison du remplaçant

Annexe 7 : classes transplantées

Annexe 8 : échéancier MDPH 2020-2021

POUR INFORMATION

- Circulaire de rentrée : BO n°28 du 10/07/2020
- Protocole sanitaire et fiches thématiques : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>
- Personnels vulnérables : décret n°2020-1098 du 29/08/20
- Plateforme « Cap école inclusive » : plateforme numérique d'accompagnement des enseignants et des AESH (Reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive)
- Plan académique de formation : campagne d'inscription ouverte du **9 au 23 septembre 2020**
<https://gaia.orion.education.fr/ga25/>
- Portail national des professionnels de l'éducation <http://eduscol.education.fr>
- BO 31 du 30/7/2020 : modification des programmes d'enseignement
- Circulaire N° 2004-054 du 23 mars 2004 : fréquentation et absentéisme

L'IEN en charge de l'A-SH,

Valérie Boucard